

siècles

Siècles

Cahiers du Centre d'histoire « Espaces et Cultures »

42 | 2016

Zones humides et pouvoirs territoriaux

Les zones humides, enjeux de pouvoirs (XVI^e-XX^e siècles)

Wetlands and power interests (16th-20th centuries)

Raphaël Morera



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/siecles/2944>

ISSN : 2275-2129

Éditeur

Centre d'Histoire "Espaces et Cultures"

Référence électronique

Raphaël Morera, « Les zones humides, enjeux de pouvoirs (XVI^e-XX^e siècles) », *Siècles* [En ligne], 42 | 2016, mis en ligne le 17 mars 2016, consulté le 01 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/siecles/2944>

Ce document a été généré automatiquement le 1 mai 2019.

Tous droits réservés

Les zones humides, enjeux de pouvoirs (XVI^e-XX^e siècles)

Wetlands and power interests (16th-20th centuries)

Raphaël Morera

- 1 Le terme de zones humides recouvre des réalités très diverses, allant des marais intérieurs et littoraux, aux tourbières, aux lacs et aux étangs. Traduction littérale du « wetlands » anglais, il correspond davantage à une pratique gestionnaire actuelle qu'à une notion historiquement datée. Cette création sémantique récente renvoie au très fort investissement dont les zones humides font aujourd'hui l'objet. La reconnaissance des zones humides participe de la promotion et de l'affirmation des politiques de protection et de valorisation des patrimoines dits « naturels ». En matière de zones humides, une rupture s'est opérée au tournant des années 1970 à la suite de la Convention internationale signée à Ramsar, en Iran, en 1971 et entrée en vigueur en 1982¹. Ayant pour objectif initial la protection des oiseaux, les discussions ont fait ressortir l'importance des milieux humides pour y parvenir, en raison de leur rôle d'escaliers indispensables aux espèces migratrices ou de refuge d'espèces endémiques. Depuis lors, les zones humides font l'objet d'une législation de plus en plus rigoureuse, comme en témoignent la Directive Oiseau² initialement adoptée en 1979 ou la mise en place du réseau Natura 2000 au sein duquel les milieux amphibies sont bien représentés³. Lorsqu'elles ne sont pas en elles-mêmes l'objet de ces dispositifs juridiques, les zones humides et leur devenir sont de plus en plus influencés par des mesures plus globales de protection des milieux et des ressources. À l'échelle européenne, la directive cadre sur l'eau adoptée en l'an 2000 impose de laisser les cours d'eau s'écouler librement et pour ce faire d'ôter tous les obstacles pouvant les ralentir et de ne plus les curer⁴. Cette conception anhistorique des rivières et ruisseaux rejoint pour une part la prise de conscience de l'importance des services rendus par les zones humides notamment en matière de lutte contre les pollutions.
- 2 La politique de protection des zones humides mobilise en définitive une multitude d'institutions dont les relations et les attributions peuvent sembler confuses. Aux côtés des parcs naturels, des différentes collectivités territoriales, on peut également évoquer

les polices de l'eau ou les simples zones protégées et bien sûr les propriétaires fonciers. Les populations locales souvent opposées à la persistance, et parfois au retour, des marais sont concernées au premier chef. La protection et la valorisation des zones humides reposent sur la coordination de nombreux pouvoirs et s'inscrivent dans un canevas institutionnel complexe dont la particularité est d'être récent à la fois dans sa genèse et dans ses objectifs.

- 3 Le processus à l'œuvre relève tout autant de logiques politiques qu'institutionnelles et révèle à quel point la gestion des milieux mobilise des acteurs et des projets d'essences différentes. Le devenir actuel des lacs et marais est conditionné par des jeux de pouvoirs situés à des échelles très différentes mais qui déterminent des évolutions très locales et reposent sur la mobilisation des acteurs de terrain. La journée d'étude organisée par le RUCHE (Réseau universitaire de chercheurs en histoire environnementale) et le GHZH (Groupe d'histoire des zones humides) le 14 mars 2014 avait ainsi pour objectif d'interroger historiquement ce processus d'encadrement et de gestion des milieux. Dans cette perspective, il s'agissait de s'interroger sur les interactions entre les zones humides et les pouvoirs territoriaux. Ont-elles suscité des modes d'organisation spécifiques ? Comment ces pouvoirs se sont-ils structurés et comment ont-ils évolué ? Quels usages politiques et sociaux a-t-on fait des zones humides ? À l'inverse, comment l'évolution de leur mode d'administration peut-elle révéler des modifications plus fondamentales ? Ces questionnements et interrogations s'ancrent dans une historiographie et un cadre intellectuel traditionnel qu'il importe de mobiliser afin d'espérer l'enrichir.
- 4 Tout à la fois attractives et répulsives, les zones humides font l'objet de conceptions tout à fait ambivalentes. Elles attirent les convoitises en vertu de leurs ressources effectives et potentielles, mais suscitent la crainte pour leur caractère délétère. Cette tension structure le rapport des pouvoirs aux marais. Dès l'Antiquité, les détenteurs du pouvoir utilisent l'aménagement des zones humides pour asseoir leur autorité et leur fortune⁵. Les auteurs latins insistent ainsi sur la nécessité d'assainir ces espaces pestilentiels, porteurs de miasmes et corruptions⁶. De fait, les grands projets d'aménagements, tels ceux du lac Fucin, mobilisent très fortement les autorités politiques⁷. De manière significative, les premiers historiens des relations entre les pouvoirs territoriaux et les zones humides sont en réalité les ingénieurs et les techniciens eux-mêmes. Leon Battista Alberti promeut les assèchements au service des pouvoirs urbains⁸. Dans les années 1570, Andries Vierlingh consacre son *Tractaet van Dyckagie* à la conquête des estuaires et à la prospérité des seigneurs néerlandais⁹. Pour lui, l'aménagement des zones humides est un instrument des pouvoirs locaux. En France, le traité d'*Architecture hydraulique* (1733-1738) de Bernard Forest de Bélidor peut également être interprété en ce sens¹⁰. À travers les aménagements littoraux qu'il présente, Bélidor montre comment le pouvoir monarchique se matérialise à travers la mise en valeur des zones humides.
- 5 Les interprétations que les auteurs et promoteurs des aménagements ont eux-mêmes formulées ont largement été reprises par les historiens du XIX^e siècle qui ont essentiellement assimilé la conquête des zones humides à la croissance des pouvoirs centraux. En France, une lecture très politique des assèchements de marais a ainsi été proposée par Édouard de Dienne¹¹. Selon lui, la conquête des marais français débutée au XVII^e siècle est indissociable des initiatives d'Henri IV et constitue le signe manifeste de ses louables intentions. Considérant que ces travaux n'avaient guère été couronnés de succès, il en imputait la responsabilité aux faiblesses du pouvoir monarchique. En Angleterre, une vision similaire s'est vite imposée aux historiens et géographes¹². Aux

Pays-Bas, la réflexion sur des zones humides a été fortement influencée par les historiens du droit pour qui le drainage des marais était à l'origine du pacte socio-politique néerlandais. Ainsi, pour Fockema Andreae, la structure politique est fille de la maîtrise de l'eau¹³. Peu ou prou, cette vision très politique s'est épanouie jusque très tardivement dans la plupart des nations européennes.

- 6 L'affirmation des pouvoirs nationaux à travers la mise en valeur des marais a été renforcée, tout au long du XX^e siècle, par une vision très négative des marais et zones amphibies. À cet égard, la géographie classique a joué un rôle déterminant en proposant une lecture de l'histoire centrée sur un rapport de force entre les sociétés et les milieux naturels. Parmi d'autres, mais sans doute mieux que d'autres, Max Sorre a contribué à la dévalorisation des zones humides. Selon lui, l'histoire des sociétés humaines et celle de leur adaptation au milieu environnant passent par l'aménagement et l'assainissement de leurs territoires¹⁴. Dans cette perspective très évolutionniste, les sociétés les plus avancées, les plus prospères, sont celles qui ont le mieux contrôlé les zones humides et cantonné les marais à une place résiduelle, aussi bien afin d'accroître les espaces cultivables que pour éradiquer les anophèles vecteurs du paludisme. Alors que la géographie et l'histoire poursuivaient leur compagnonnage, cette vision a été reprise par des œuvres de grande portée dans le champ historiographique. *La Méditerranée* de Fernand Braudel se fonde ainsi avec aisance dans ce moule forgé par les géographes¹⁵. Mais l'ouvrage de Karl Wittfogel, *Le Despotisme oriental*, restera sans nul doute celui qui a le plus marqué en la matière¹⁶. Reprenant les thèses de Karl Marx, Wittfogel dresse en effet un parallélisme strict entre maîtrise de l'eau et développement des États. Selon lui, seuls les États centralisés sont en mesure de développer de grands aménagements hydrauliques dans la mesure où ils sont les seuls capables de dominer les populations nécessaires à de telles réalisations. De cette manière, du XVI^e au XX^e siècle, le traitement des zones humides par les historiens est conditionné par des prérequis politiques et idéologiques pour lesquels l'affirmation des pouvoirs emprunte nécessairement la voie de la domestication de la nature.
- 7 Cette conception étriquée des rapports hommes / milieux, directement héritée de l'Antiquité, a été considérablement amendée, sans être totalement abandonnée, depuis les années 1970. Une première rupture tient en premier lieu à l'émergence puis à l'adoption progressive de la notion de zone humide, en ce qu'elle est indissociable de l'affirmation de l'écologie scientifique et politique. Par suite, un regard plus attentif a été porté sur les caractéristiques naturelles des zones humides et sur les services qu'elles pouvaient effectivement rendre aux populations¹⁷. Dans cette perspective, les enjeux de pouvoirs ont connu une certaine éclipse dans l'historiographie mais ont bénéficié de l'apport de l'histoire économique et sociale et de l'archéologie. Le poids des conjonctures économiques et démographiques a ainsi été particulièrement revalorisé. Dans ce schéma, la mise en valeur des zones humides dépend en fait très largement du nombre d'hommes. En période de crue démographique, plus de bras sont disponibles pour travailler plus de terres tandis que la croissance des besoins contraint à exploiter des terres moins rentables. À l'inverse, lorsque la pression du nombre se fait moins forte, les terres les moins productives sont les plus rapidement abandonnées.
- 8 Cependant, l'affirmation des problématiques environnementales a progressivement porté l'attention des historiens sur les jeux de pouvoirs relatifs aux zones humides. En effet, le devenir des sociétés et des milieux dits naturels qui, en réalité, n'existent pas indépendamment l'un de l'autre, sont de plus en plus abordés conjointement. Il ne s'agit

plus seulement de comprendre comment les sociétés ont aménagé les milieux en vue de leur exploitation, mais aussi d'éclairer les processus par lesquels les contraintes naturelles ont nourri le devenir des sociétés, de leurs institutions et de l'inscription territoriale de leurs pouvoirs. En tant qu'espaces de conquête longtemps considérés comme répulsifs, les zones humides présentent un intérêt majeur dans cette perspective d'une histoire re-territorialisée. Elles sont tout à la fois des lieux d'élaboration institutionnelle et de projection des pouvoirs établis. Ce caractère commun rend possible des comparaisons et des approches croisées à travers le temps et l'espace. Ce renouveau, en partie lié à l'essor de l'histoire environnementale, a d'ores et déjà produit des résultats intéressants. Le numéro des *Annales* publié en 2001 et consacré à la maîtrise de l'eau au Proche-Orient ancien a ainsi définitivement sapé les fondements de la théorie wittfogelienne en montrant comment les travaux hydrauliques massifs réalisés dans le contexte de l'Égypte pharaonique reposaient en première instance sur les initiatives des populations locales¹⁸. Il prolongeait en ce sens les recherches d'Alain Musset sur Mexico colonial, où les Espagnols ont finalement ancré leur pouvoir territorial par une incorporation de la gouvernance hydraulique indigène dans leur modèle colonial¹⁹. Dans le contexte de l'Europe du Moyen Âge, Jean-Loup Abbé pour le Languedoc et Tim Soens pour la Flandre ont bien relié l'essor des assèchements aux dynamiques des pouvoirs locaux, laïcs ou religieux²⁰. Pour les Pays-Bas, la synthèse de Milja van Tielhof et Petra van Dam met en lumière le jeu dialectique entre construction institutionnelle et essor massif de la poldérisation²¹. Même la période révolutionnaire, pourtant très chargée politiquement, a bénéficié de ces apports. Au-delà des débats parlementaires favorables à la disparition des étangs, Reynald Abad a montré comment, sur le terrain, le destin des étangs et des marais se jouait autour du nouveau rapport de force qui se dessinait entre seigneurs et paysans²².

- 9 En proposant de nouveaux éclairages, les trois contributions de ce dossier reviennent sur ces différents points. Elles font en premier lieu ressortir l'importance des usages et des pratiques coutumières qui s'apparentent ainsi à une forme de pouvoir primitif sur les zones humides. Territoires segmentés, les zones humides fonctionnent souvent comme des isolats au sein desquels des usages spécifiques apparaissent et se pérennisent. Au cours de l'époque moderne, les travaux d'assèchements réalisés à travers l'Europe ont induit l'éviction des usages anciens tels que la pêche, la chasse ou la cueillette afin de promouvoir une agriculture tournée vers les marchés urbains. Dans le contexte très original des îles Shetland, la place des usages est également déterminante. Les tourbières de l'intérieur de l'île fournissent des ressources nécessaires aux populations. Leur partage était assuré par une forme de consensus insulaire, en témoigne le faible nombre de procès relatifs à ces espaces entre les XVII^e et XVIII^e siècles. Dans la Russie soviétique, alors que d'ambitieuses campagnes d'assèchement prolongent les initiatives de la fin du XIX^e siècle, les zones humides de la Mechtchera sont investies par une forme d'économie du loisir chargeant cet espace de sens et conduisant à une appropriation culturelle très forte.
- 10 La première forme de pouvoir territorial à s'exercer sur les zones humides ressort donc de l'investissement des populations locales, et tient à l'ampleur des ressources qu'elles offrent aux populations. Dans ce contexte spécifique, lorsqu'elles sont souhaitées par des pouvoirs centraux ou locaux, les mutations des usages impliquent l'engagement des riverains dans les nouveaux processus. Dans les marais littoraux, les propriétaires se sont organisés eux-mêmes dès le XVI^e siècle afin de prendre les décisions communes et de partager les coûts de construction et d'entretien. La promotion des assèchements au XVII

e siècle a renforcé ce processus par l'adoption de textes réglementaires plus précis et contraignants. Enfin, dans la France du XVIII^e siècle, l'État a supervisé et contrôlé ces organisations afin de veiller à la régularité de leurs activités et de s'assurer de leur efficacité. Dans les îles Shetland, la cohésion de la société a joué un rôle fédérateur dispensant d'engager un processus de création institutionnelle spécifique. Le cas de l'Union soviétique offre un contrepoint saisissant. Le ministère central de l'eau et de la bonification à Moscou bâtit ainsi un discours favorable aux assèchements au mépris des nouveaux usages alors en plein développement et en négligeant les conséquences très négatives de l'exploitation des tourbières, responsables d'incendies et de pollutions considérables. Si la mobilisation est surtout le fait d'usagers non-résidents (touristes, y compris des scientifiques, écrivains et artistes), c'est la non prise en compte de ces interactions qui explique l'échec de la transformation agraire de ces espaces.

- 11 En réalité, à travers le devenir des zones humides peuvent se lire les stratégies des pouvoirs. Quelles que soient leurs échelles, les autorités publiques utilisent les zones humides dans le cadre de projet plus vastes. Leur isolement et leur position originale au sein des ensembles territoriaux leur confère un pouvoir révélateur distinctif. Dans la Russie soviétique, l'aménagement des zones humides participe pleinement d'une affirmation du pouvoir centralisé. L'idéal de domination de la nature par l'industrie et le génie technique humain s'y concrétise de manière presque outrancière. Pour les technocrates des années 1980, nostalgiques d'une grandeur d'ores et déjà révolue, le renoncement à ces programmes de conquête symbolise et annonce tout à la fois la chute de l'empire soviétique. Les ressorts idéologiques sont à peine différents dans la France moderne. La conquête des zones humides par les propriétaires riverains, appuyés ou non par des capitaux d'origines plus lointaines, participe en réalité d'un programme politique. Il s'agit en effet pour la monarchie de développer les espaces cultivés afin d'accroître une population toujours plus ancrée à la terre. L'engagement des propriétaires dans la gouvernance des zones humides doit participer à la consolidation du système. Dans le contexte radicalement différent des Shetland, l'utilisation des zones humides par le pouvoir politique se fait sur des bases d'une autre nature mais elle n'en est pas moins réelle. Alors que les grands pouvoirs centralisés cherchent à évincer les usages locaux des zones humides, les autorités shetlandaises font le pari inverse : elles les encouragent afin de développer une économie halieutique connectée à la dynamique des échanges de la mer du Nord. L'assurance d'un libre accès aux marais intérieurs et à leurs ressources permet d'attirer vers la pêche l'essentiel de la main d'œuvre.
- 12 De manière incidente, les contributions de ce dossier attirent enfin l'attention sur un trait saillant original du pouvoir environnemental. C'est dans la Russie soviétique qu'il semble émerger de la manière la plus claire. Les partisans de la défense des marais se trouvent ainsi parmi les scientifiques éclairés qui, alliés avec les défenseurs d'un patrimoine naturalisé, vont armer la Mechtchera en vue de sa défense contre les programmes d'assèchement. En Russie, l'environnement s'affirme ainsi en tant que levier de pouvoir dans un contexte de dictature finissante. Au cœur d'un pouvoir industrialiste et pollueur, il devient possible de s'opposer au nom de la nature, en s'appuyant sur un contexte international favorable, même si, comme le souligne justement Laurent Coumel, le patriotisme a été un adjuvant précieux en faveur de la préservation des zones humides. *A priori*, il n'est rien de comparable entre l'URSS déclinante et les exemples français et shetlandais de la période moderne. Néanmoins, conquises ou préservées, le devenir des zones humides a été d'abord déterminé par les acteurs locaux. Dans les Shetland,

l'exploitation des marais et tourbières a été entièrement confié aux anciens paysans devenus marins. Dans les marais français, rien n'a été entrepris sans l'aval ni la participation des populations locales. Ainsi, dans les marais littoraux atlantiques, celles-ci ont clairement joué le jeu des assèchements au cours du XVIII^e siècle, mais à défaut de l'engagement des élites locales, aucune initiative n'a vu le jour sur le littoral languedocien.

- 13 Le devenir des zones humides tel qu'il est analysé au fil de ce dossier montre l'intérêt épistémologique de la confrontation des questions de pouvoirs et des questions environnementales dans une perspective historique. Dans les îles Shetland, dans la plaine de la Mechtchera ou dans les marais français de l'époque moderne, les changements survenus dans les zones humides sont les révélateurs de changements socio-politiques beaucoup plus vastes. Comprendre la construction de l'environnement et la transformation des milieux implique de démêler les fils de processus complexes dans des contextes variés et d'en identifier les groupes d'acteurs. L'évolution des zones humides peut être tour à tour pilotée par des changements de dispositifs juridiques, des pénuries énergétiques, des chocs de représentations et des considérations strictement politiques liées à l'affirmation d'un pouvoir, qu'il fût central ou local. Les marais et tourbières, milieux meubles et labiles, réagissent très vivement à ces changements qu'ils cristallisent et dont ils portent les stigmates.

NOTES

1. http://www.ramsar.org/sites/default/files/documents/library/current_convention_text_f.pdf [consulté le 30 octobre 2015].
2. <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=URISERV:ev0024> [consulté le 30 octobre 2015].
3. <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Natura-2000,2414-.html> [consulté le 30 octobre 2015].
4. <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=celex:32000L0060> [consulté le 30 octobre 2015].
5. Pierre Briant, *Irrigation et drainage dans l'Antiquité, qanats et canalisations souterraines en Iran, en Egypte et en Grèce*, Paris, Collège de France / Thotm Éditions, 2001.
6. Columelle, *De l'agriculture, Livre 1 V* dans Jean Marie Napoléon Désiré Nisard, *Les Agronomes latins Caton, Varron, Columelle, Palladius*, Paris, Didot, 1856, p. 183 et suiv.
7. Philippe Leveau, « Mentalité économique et grands travaux : le drainage du lac Fucin, aux origines d'un modèle », *Annales ESC*, 1993, vol. 1, p. 3-16.
8. Leon Battista Alberti, *L'Art d'édifier*, Paris, Le Seuil, 2004.
9. Andres Vierlingh, *Tractaet van Dyckagie*, publié par Dr. J. de Hullu, Rijks Geschiedkundige Publicatie, kleine serie, n° 20, 's Gravenhage, 1920.
10. Bernard Forest de Bélidor, *Architecture hydraulique*, Paris, Jombert, 1733-1738, 4 vol.
11. Édouard de Dienne, *Histoire du dessèchement des lacs et marais en France jusqu'en 1789*, Paris, Champion, 1891.

12. Lawrence Ernest Harris, *The two Netherlanders. Humphrey Bradley and Cornelis Drebbel*, Leiden, E. J. Brill, 1961 ; Henry Clifford Darby, *The draining of the Fens*, Cambridge, Cambridge University Press, 1956.
 13. Sybrandus Johannes Fockema Andreae, *Het Hoogheemraadschap van Rijnland. zijn recht en zijn bestuur van den vroegsten tijd tot 1857*, Leiden, E. Ijdo, 1934.
 14. Max Sorre, *Les Fondements de la géographie humaine. 2. Les fondements techniques*, Paris, Armand Colin, 1948-1950, 2 vol.
 15. Fernand Braudel, *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, Paris, Armand Colin, 1990, p. 67 et suiv.
 16. Karl Wittfogel, *Le Despotisme oriental*, Paris, Minuit, 1964.
 17. Geneviève Barnaud et Éliane Fustec, *Conserver les zones humides : pourquoi ? comment ?*, Paris, Quae – Educagri, 2007.
 18. « Politique et contrôle de l'eau dans le Moyen-Orient ancien », *Annales HSS*, 2002, n° 3 ; voir plus spécialement dans ce numéro : Joseph G. Manning, « Irrigation et État en Égypte antique », p. 611-624.
 19. Alain Musset, *De l'eau vive à l'eau morte. Enjeux techniques et culturels dans la vallée de Mexico*, Paris, ERC, 1991 ; Vera S. Candiani, *Dreaming of dry land : environmental transformation in colonial Mexico City*, Stanford, Stanford university Press, 2014.
 20. Jean Loup Abbé, *À la conquête des étangs. L'aménagement de l'espace en Languedoc méditerranéen (XII^e-XV^e siècle)*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2006 ; Tim Soens, *De spade in de dijk ? Waterbeheer en rurale samenleving in de Vlaams kustvlakte (1280-1580)*, Gand, Academia Press, 2009.
 21. Milja van Tielhof et Petra van Dam, *Waterstaat in stedenland. Het hoogheeraadschap van Rijnland voor 1857*, Utrecht, Matrijs, 2006.
 22. Reynald Abad, *La Conjuración contre les carpes*, Paris, Fayard, 2006.
-

AUTEUR

RAPHAËL MORERA

Chargé de recherche

CNRS – CERHIO (UMR 6258)